



15ème législature

Question N° : 30147	De M. Vincent Ledoux (Agir ensemble - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > chasse et pêche	Tête d'analyse > Demande d'interdiction de la vénerie sous terre	Analyse > Demande d'interdiction de la vénerie sous terre.
Question publiée au JO le : 09/06/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 20/10/2020 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la vénerie sous terre qu'il qualifie de barbarie d'un autre temps. Dans une vidéo publiée la semaine dernière par l'association One voice, on peut voir une scène horrible, tournée dans les Hauts-de-France, montrant des renardeaux sortis de leur terrier avant de les tuer, sous les yeux d'un public mineur, à coups de barres de fer. Dans la région des Hauts-de-France par exemple, l'animal est actuellement classé dans les « nuisibles » ou « espèces susceptibles de provoquer des dégâts ». Cette classification permet qu'il soit chassé et piégé, uniquement par des piégeurs agréés et sans aucun quota. Ces dernières années, plus de 6 000 renards par an ont été ainsi tués dans le Nord, entre 600 000 et 1 million dans toute la France. Dans les motifs pour justifier leur abattage, est souvent invoquée leur responsabilité dans la chaîne de transmission de la rage. Or, la rage vulpine a officiellement disparu d'Europe de l'Ouest depuis 2001 grâce aux larges campagnes de vaccination des renards sauvages. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser la suite qu'elle entend donner aux actes criminels dont la vidéo de One voice fait état et de lui dire si le Gouvernement est disposé à mettre fin à cette pratique ancestrale et contraire aux droits de l'animal. En cas de réponse, qu'il espère positive, il la remercie de bien vouloir lui communiquer le calendrier de mise en œuvre.